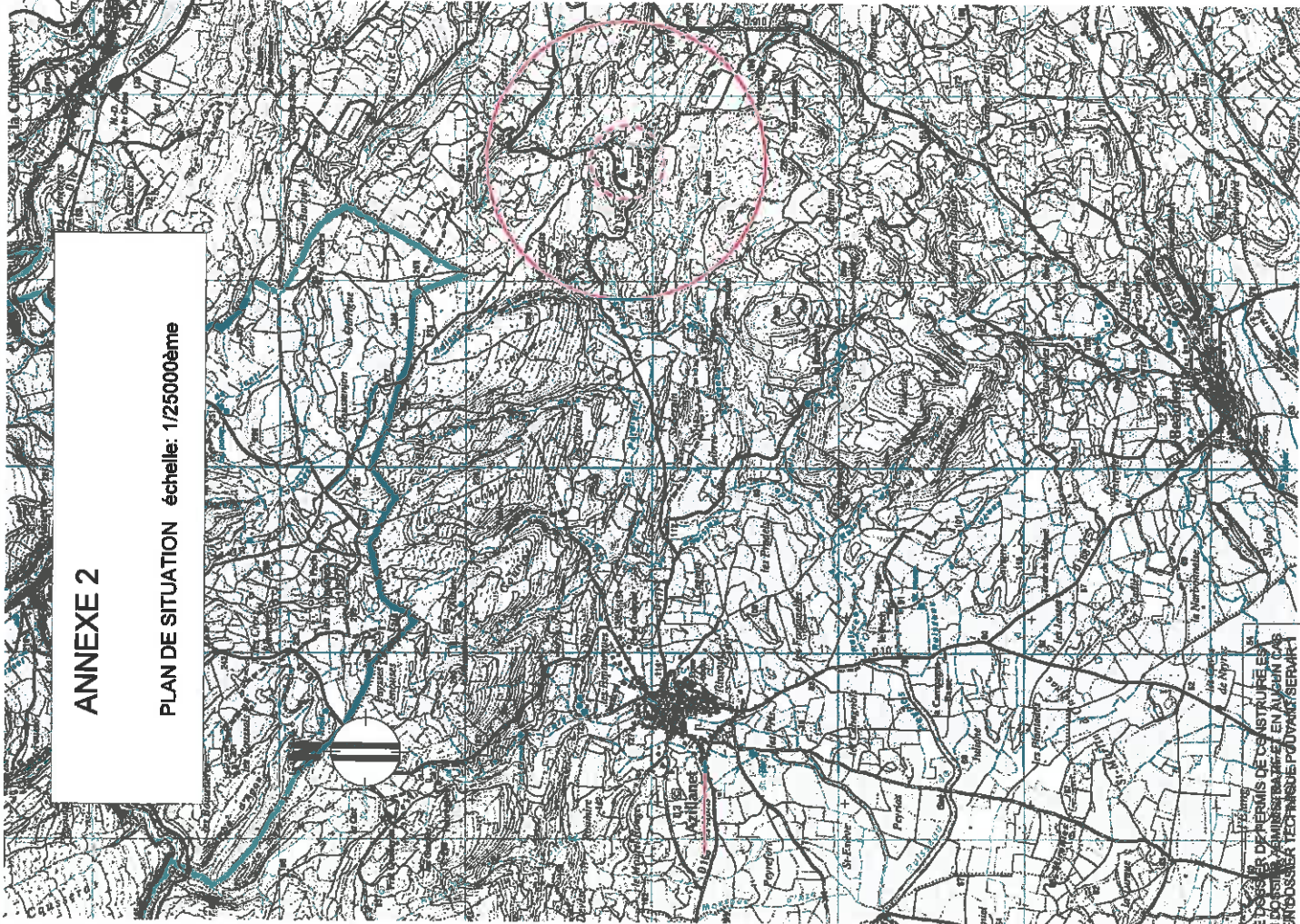


ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION échelle: 1/25000ème



LE DIRECTIONNEMENT DE LA CONSTRUCTION EN UN DOSSIER ADMINISTRATIF EN ALPAIN CAS UNIFORMES TECHNIQUES POUR LES SERVICES A L'EXECUTION DES OUVRAGES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Fonciers :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 AV PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune d'Aspiran
Section AH
Parcelles n° 50, 132, 139, 141, 143, 146, 147
Contenance: 48 368 m²

Commune d'Avène
Section D
Parcelles n° 214 et 353
Contenance: 4 760 m²

Contenance totale: 53 118 m²

Département :
HERAULT

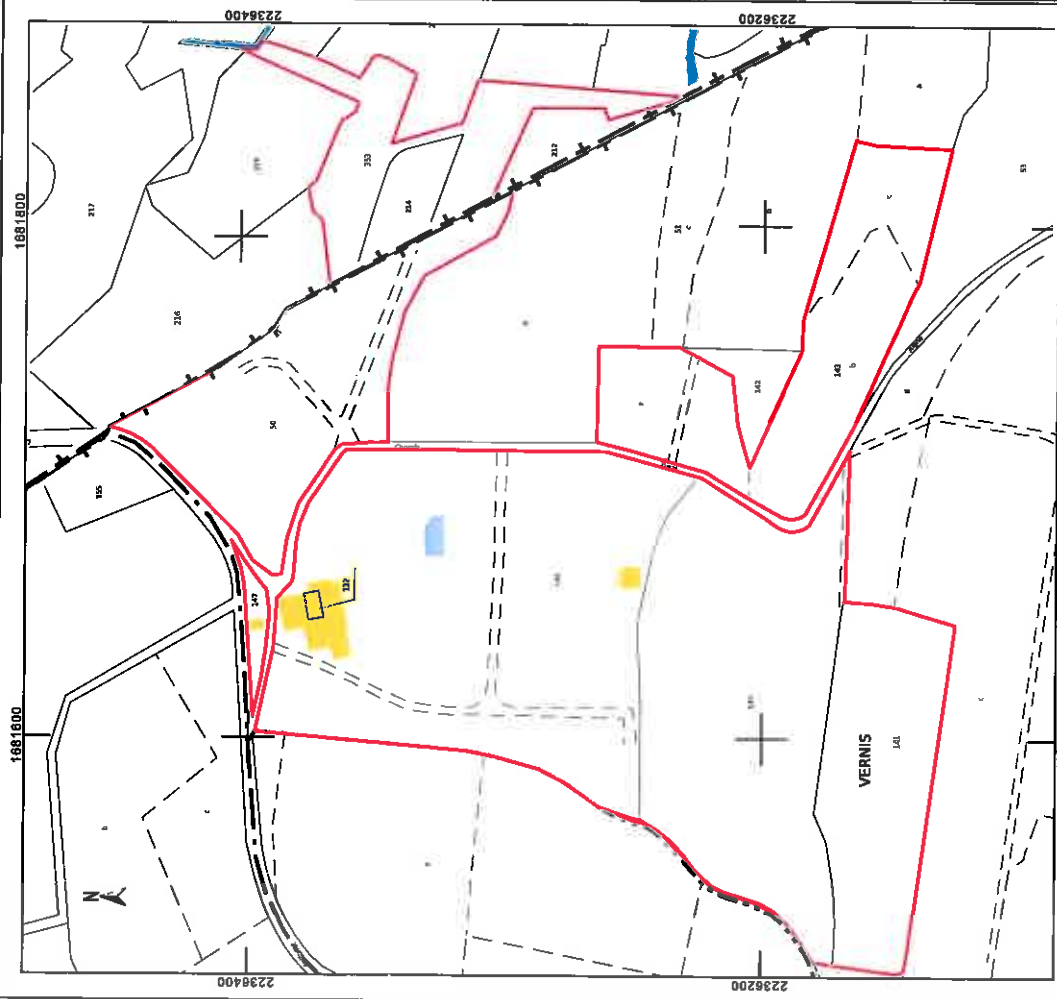
Commune :
AZILLANET

Section : AM
Feuille : 00/AM 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 31/07/2013
(niveau national de Paris)

Coordonnées en projection : REF83CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

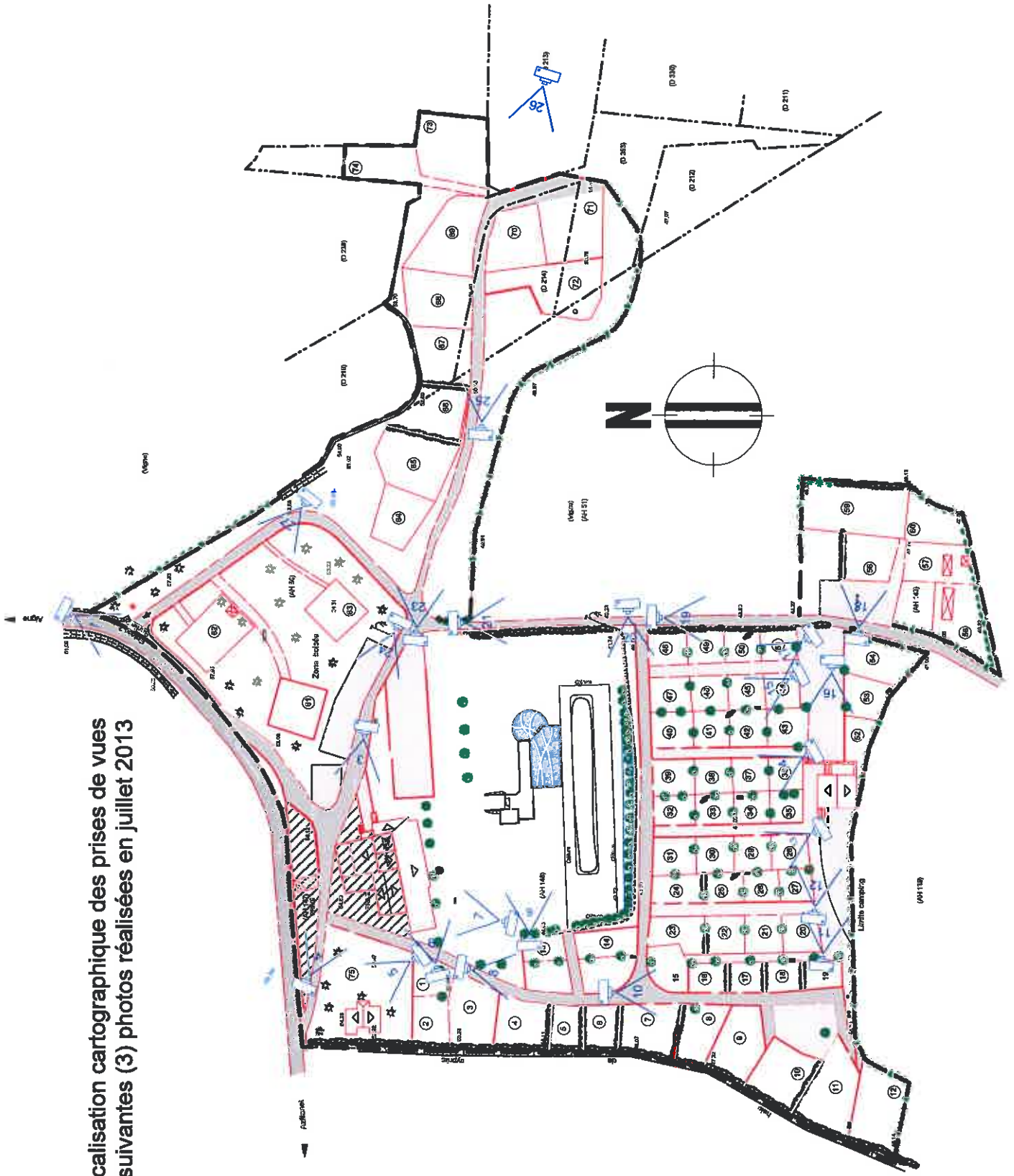


PC1- PLANS DE SITUATION

1681600

Annexe 3

Plan de localisation cartographique des prises de vues
Planches suivantes (3) photos réalisées en juillet 2013





CLICHE 1



CLICHE 2



CLICHE 3



CLICHE 4



CLICHE 5



CLICHE 6



CLICHE 7



CLICHE 8



CLICHE 9



CLICHE 10



CLICHE 11



CLICHE 12



CLICHE 13



CLICHE 14



CLICHE 15



CLICHE 16



CLICHE 17



CLICHE 18

ANNEXE 4 PLAN DU PROJET

COMITE DE DIRECTION DES PROJETS D'AMENAGEMENT
 Composition de la commission, pour la session de séance
 du 12/03/2013
 M. le Maire
 M. le 1er Adjoint
 M. le 2e Adjoint

M. LE VIEUX
 M. le Maire
 M. le 1er Adjoint
 M. le 2e Adjoint

03

M. LE VIEUX - Président
 M. LE VIEUX - 1er Vice-Président
 M. LE VIEUX - 2e Vice-Président
 M. LE VIEUX - Secrétaire
 M. LE VIEUX - Secrétaire adjoint

PROJET D'AMENAGEMENT
 LEVEE ET DRAINAGE
 RIVERA DE LA RUE DE LA SEINE

- LEGENDE**
- M.L. : M. LE VIEUX
 - 3 : Point d'eau
 - R.I.A. : Réseau Intercommunal d'Assainissement
 - D : Déversoir à Vague
 - W : Bassin d'Assainissement
 - E.L.E.V. : Eclairage Public
 - A : Point de vue sur la zone d'aménagement

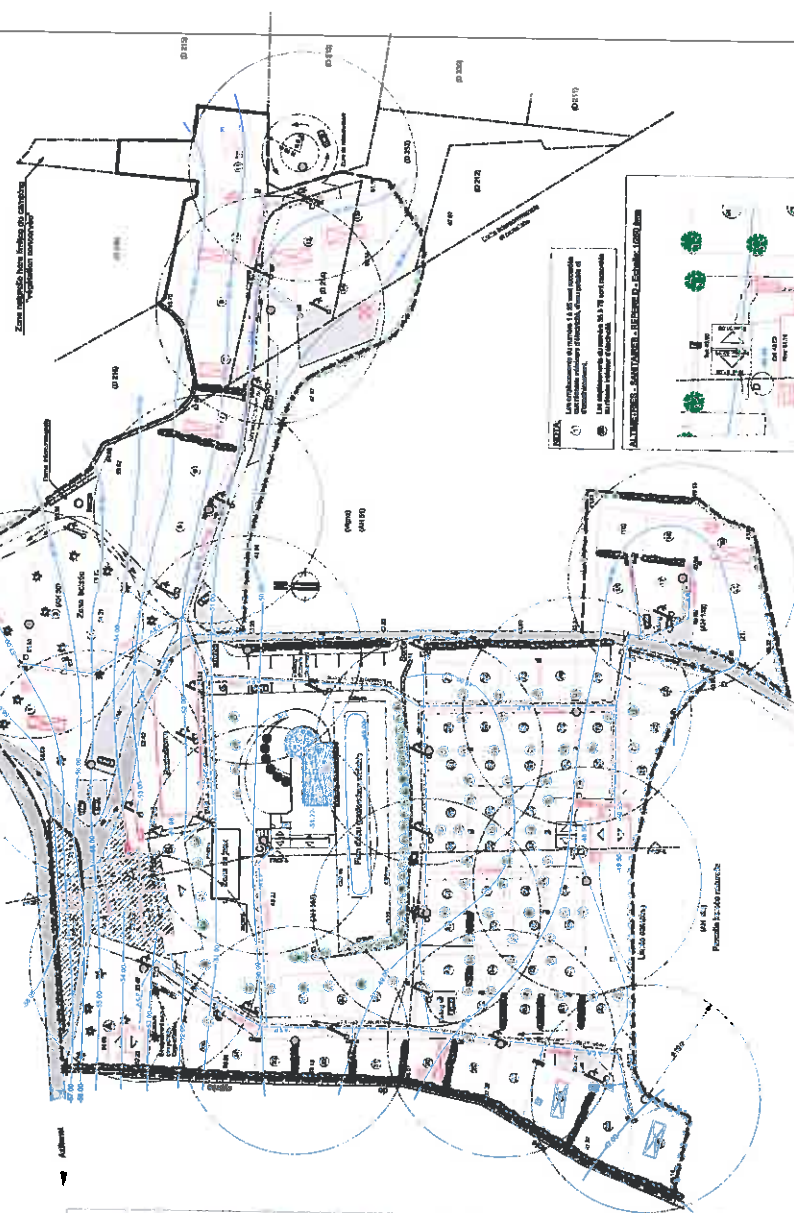
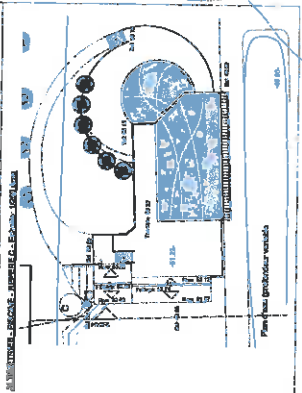
DATE DE PROMULGATION
 Le 12/03/2013

NUMERO DE LA DELIBERATION
 Le 12/03/2013, 141, 142, 143, 147

SECTION D'AMENAGEMENT
 Le 12/03/2013, 141, 142, 143, 147

COMMISSION DE DIRECTION
 Le 12/03/2013, 141, 142, 143, 147

COMMISSION DE VEILLE
 Le 12/03/2013, 141, 142, 143, 147

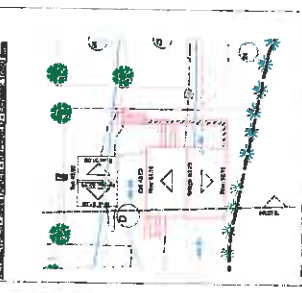


NOTES

1. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

2. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

3. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.



NOTES

1. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

2. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

3. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.



NOTES

1. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

2. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.

3. Les travaux de levée et de drainage doivent être réalisés avant le commencement des travaux de construction.



CLICHE 19



CLICHE 20



CLICHE 21



CLICHE 22



CLICHE 23



CLICHE 24



CLICHE 25



CLICHE 26



CLICHE 27

Annexe 5

Plan des abords du projet



